

AR 2023-005

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Arrondissement de Tournon

MAIRIE DE PRÉAUX
07290

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2023-005 **PORTANT REOUVERTURE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE** **SAINT DIDIER DE PRÉAUX**

Monsieur Christian ROCHE, Maire de la commune de PRÉAUX, Ardèche

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L2212-2, L2212-5 ;

VU les pouvoirs de police du Maire

Vu l'arrêté du maire n°2022-057 du 28/09/2022 portant fermeture temporaire de l'église paroissiale Saint Didier de Préaux pour travaux

Considérant que les travaux de peinture du chœur de l'église sont achevés,

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'église paroissiale Saint Didier de Préaux est autorisée à ouvrir au public à partir du ce mardi 24 janvier 2023 à 8h00.

Article 2 :

L'arrêté n°2022-057 du 28/09/2022 portant fermeture temporaire de l'église paroissiale Saint Didier de Préaux pour travaux est abrogé à compter du 24/01/2023 à 8h00

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de TOURNON-SUR-RHONE (07)
- Père Armand MANOHA, Curé de la Paroisse Saint Jean François Régis Ay et Daronne de QUINTENAS (07)

Diffusion sera faite auprès des habitants de Préaux et aux modes de publication (site internet, presse, affichage...)

Fait à PRÉAUX, le 24 janvier 2023

Le Maire,

Christian ROCHE